



La Présidente

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER

☎ 05 96 59 59 68 - 📠 05 96 59 58 00

✉ jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique
Procès-verbal de la plénière du 04/06/2020

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentante des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Philippe GRAND, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce.
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentante d'une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Angèle DAIRE, représentante d'une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Anne Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Nadine CHEVASSUS, directrice adjointe de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE représentant la direction de la mer
- M. Vincent PFISTER, représentant la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Mme Magali JULIEN, représentante de l'Agence régionale de Santé,
- M. César DELNATTE, représentant l'Office national des forêts,
- M. Emmanuel THOUARD, représentant IFREMER Antilles,

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée, à Mme Angèle DAIRE,
- M. Antoine POUSSIER, secrétaire général de la Préfecture, à Mme Nadine CHEVASSUS,
- M. Jean-Michel ZAMMITE, représentant l'Office Français de la Biodiversité, à Mme Nadine CHEVASSUS,

Membres excusés :

- M. Antoine VEDERINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Arlette VIRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,

Membres absents :

- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales.
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENÉ-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Pierre LAFONTAINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- Mme Marie Michèle MOREAU, représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'eau – ODE.

Assistaient :

M. Claude LISE – Président du CA de l'ODE ; M. Loïc MANGEOT – ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; M. Laurent OLIVERES – ODE; M. Emmanuel COLLIN – ODE ; M. Antony NICOLAS – ODE ; M. Christophe GROS – DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; M. Charles VIRASSAMY – APNE ; Mme Danielle RAGALD – CAP Nord ; M. Marc-Michel DEAU – CAP Nord ; M. André FERREOL – CAESM ; Mme Laurence LOUISON – CACEM ; M. Benoit VITTECOQ – BRGM ; M. Bertrand HATEAU – DAAF ; Mme Valéry VEILLEUR-CTM ; M. Ronny ROSILLETTE – CTM ; M. Alexandre MITELO - Odysse

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV de la plénière du 05/12/2019
- 2- Point sur l'état d'avancement du SDAGE/PDM 2022/2027
- 3- Présentation de l'étude sur les volumes d'eau prélevables
- 4- Point sur les suites de la sécheresse : présentation du schéma de distribution de l'eau potable

5- Situation du barrage de la Manzo

6- Réflexion sur les mesures à mettre en place à moyen et long terme pour mieux gérer les épisodes de carême

7- Questions diverses

Les échanges suivants ont lieu :

Mme TOUL ouvre la réunion à 9h15.

M. MONTEZUME indique qu'il faut parler du milieu aquatique, de l'eau potable et des usages pour l'agriculture et l'industrie.

Mme TOUL confirme que l'on prendra en compte la problématique des milieux aquatiques et que la biodiversité sera abordée lors des prochaines réunions.

Point 2- Point sur l'état d'avancement du SDAGE/PDM 2022/2027

Mme Gaëlle HIELLARD de l'ODE présente le sujet.

M. MONTEZUME : J'aimerais pouvoir dire à la population ce que le CEB a mis en place pour satisfaire les besoins en eau de la Martinique l'année prochaine, si nous avons la malchance de connaître un carême aussi difficile que celui d'aujourd'hui.

M. COCO : Je voudrais connaître l'organisation de la gestion des zones de mouillages, parce que la plaisance occasionne aussi des rejets.

Mme TOUL : Il s'agit d'une révision du SDAGE et un certain nombre d'orientations ont été conservées, car on considère qu'elles ont toutes leur pertinence aujourd'hui. Le SDAGE que nous sommes en train de vivre est ambitieux. On ne l'a peut-être pas bien évalué en termes de financement ou de porteurs de projets, car certaines dispositions n'en ont pas.

Le SDAGE est opposable aux tiers, mais qui se charge de le mettre en application ? Il faut que l'autorité qui a cette compétence puisse derrière jouer son véritable rôle. Nous au niveau du CEB, nous mettons en place toutes les analyses, nous menons toutes les réflexions pour bien sensibiliser, toucher, identifier les problèmes et en face de chaque problème mettre une solution, des propositions.

Nous avons un partenaire qui se charge de faire vivre ce SDAGE, qui le met en action, c'est l'Office de l'eau. Avant-hier, nous étions en réunion à l'ODE. Par ses financements, il contribue à accompagner toutes celles, tous ceux qui veulent mettre en place des actions pour aller dans le sens du SDAGE.

Maintenant, nous ne pouvons pas demander des comptes au niveau politique. Il y a aujourd'hui un cadre de convention qui est mis en place pour pouvoir accompagner les collectivités sur la problématique eau potable. Aujourd'hui, il n'y a que la CTM qui l'a signé.

M. LISE : Je sens bien que l'on cherche des coupables et cela peut glisser sur la désignation de boucs émissaires. Il va falloir que chacun prenne ses responsabilités.

Je constate en tant que président de l'ODE, que nous avons proposé 5 M€ aux trois communautés d'agglomération et à la CTM qui est maître d'ouvrage, puisqu'elle a hérité de l'usine de Vivé. À chacun, on a proposé 1,5 M€ avec un taux de 100%. On leur a dit que 50% peuvent être débloqués

au démarrage des travaux pour qu'ils ne disent pas qu'ils ont des problèmes de trésorerie. Cela a été décidé au 1er janvier 2019.

La CTM a signé en février 2020, mais pas les autres collectivités.

Comment peut-on obliger les gens à faire ce qu'ils ne veulent pas ?

Hier, j'ai présidé un conseil d'administration de l'ODE. Il y a un nombre important de reports de subventions. On dit à la population « Il n'y a pas d'argent », mais il faut utiliser ce qui est là.

Il y a une exaspération qui monte au sein de la population. On va mettre tout le monde dans le même sac et on va nous demander de manière indifférenciée des comptes.

En dehors de ces financements que nous proposons, il existe des fonds européens, différents fonds d'État, des prêts à taux zéro, des prêts de l'AFD.

Mme TOUL : Je veux bien que l'on cherche des responsables, mais cette convention est née des difficultés qu'avaient fait remonter les ECPI sur l'autofinancement à apporter. C'est bien pour tenir compte de la réalité et de la problématique des EPCI que l'ODE a mis en place un accompagnement, y compris pour les particuliers sur l'assainissement non collectif.

Je me suis, en tant que Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, retrouvée dans des réunions nationales où avec d'autres représentants martiniquais, nous avons eu à interpeller l'État pour lui dire que l'enveloppe qui était consacrée à la Martinique dans le cas du Plan eau DOM n'était pas suffisante. On m'a répondu qu'il y avait des enveloppes qui repartaient.

J'ai alors saisi la DEAL et l'ODE pour pouvoir accompagner les collectivités qui avaient des problèmes.

L'ODE a organisé des réunions et a renégocié la convention. La DEAL a accepté de décaler les procédures contraignantes qu'elle pouvait mettre en œuvre pour pouvoir avancer. Il a fallu que je cours personnellement pendant des mois après le représentant des collectivités. Il a fallu que les représentants de l'État aillent eux-mêmes frapper à leur porte.

Mme TOULON : Effectivement, nous sommes au conseil d'administration de l'ODE et nous constatons la problématique des fonds qui ne sont pas utilisés. Peut-être que le problème se situe au niveau d'une insuffisance de technicité au niveau des EPCI. C'est eux qui doivent effectivement s'auto-interroger pour l'identifier.

Mme TOUL : Je déplore simplement que les présidents d'EPCI ne soient pas là pour pouvoir expliquer les choses. Je suppose qu'il doit y avoir des raisons, mais la difficulté que nous avons aujourd'hui, c'est que l'on entend très peu les responsables. Peut-être qu'il y a des problèmes de financements ou d'informations au niveau de l'organisation des services. Peut-être qu'il y a d'autres problèmes, mais pour que l'on puisse les identifier, il faut qu'ils puissent nous les dire.

C'est vrai qu'à certains moments, personnellement, j'ai pu identifier un certain nombre de difficultés. Mais quand vous en identifiez une, il appartient au responsable d'agir. Je ne dis pas qu'il y a toujours des moyens pour agir tout de suite, mais il y a aujourd'hui, je le dis très clairement des financements qui ne sont pas utilisés.

On va devoir faire un point sur le Plan eau DOM pour savoir qu'elles sont les collectivités qui ont commencé à émarger à ce niveau.

Je pense qu'il faut aussi qu'on puisse saisir toutes les opportunités qui sont offertes et aller sur tous les financements possibles. Si ce sont des problèmes pour avoir la compétence, cela veut dire qu'il faudrait me semble-t-il, aller vers cette autorité unique de l'eau de manière à mutualiser les moyens.

Il faut aussi parler des moyens humains, puisqu'on parle tout le temps des moyens techniques. Il faut aussi de la compétence humaine, car il est nécessaire d'avoir la technicité pour monter les dossiers

financiers. J'ai aussi constaté que lorsque l'on identifie cela, l'ODE est toujours partie prenante en matière d'accompagnement.

Mme TOULON : Concernant le nouveau SDAGE, les orientations fondamentales seront reconduites, notamment l'orientation fondamentale 4 « Connaître pour mieux gérer l'eau ». Je crois que j'attends beaucoup de cette orientation surtout en matière de transparence pour qu'on sache exactement de quoi on parle. Donc, plus on aura de la transparence, plus on pourra avancer de façon responsable.

Il y a longtemps que l'on aurait dû avoir ces informations pour savoir comment cela se passe et en tant que responsable, que l'on puisse en débattre et en sortir quelque chose de constructif.

Mme TOUL : En fait ce débat dont tu parles, il était déjà programmé depuis plus de trois mois. On avait sollicité les collectivités pour pouvoir faire cette présentation et au vu des difficultés on a dû se rabattre sur l'Office de l'eau.

Je pense que c'est peut-être le meilleur interlocuteur parce qu'il est neutre. On voit bien le rôle et l'importance de l'ODE qui a une continuité dans le temps. C'est le bras armé du CEB qui permet d'agir, mettre en place un certain nombre de choses, apporter des réponses, communiquer.

Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'actions qui sont menées par le CEB, comme la révision du SDAGE et il nous appartient de les faire connaître.

Mme HIELARD : Pour répondre à M. COCO, la question des mouillages est traitée dans le SDAGE dans une disposition à part entière qui vient se mettre en cohérence avec la disposition du parc naturel marin. On travaille avec la Direction de la mer et il y a une montée en puissance des préoccupations du milieu marin dans le SDAGE.

M. PAVIOT : Je voudrais attirer l'attention sur la situation actuelle de l'agriculture. Beaucoup de petits agriculteurs sont dans la détresse et je ne peux pas passer sous silence une telle situation. On a eu le COVID, et ça nous a permis de voir que la Martinique n'est pas en mesure de nourrir sa population sans importation.

Je voudrais saisir l'occasion qui nous est donnée pour rappeler qu'on a prévu un schéma d'irrigation qui n'est toujours pas mis en œuvre et qu'il faudrait que ce soit vraiment inclus dans le SDAGE.

Il faut qu'il y ait aussi dans l'aménagement du territoire une meilleure prise en compte de l'agriculture et qu'on saisisse l'occasion pour mettre en place un organisme de gestion de l'irrigation.

Mme CHEVASSUS : Cela va faire quatre ans que je suis arrivée et qu'on me parle de cet organisme unique de gestion collective de l'eau. Néanmoins pour le mettre en place il fallait avoir une étude sur les volumes d'eau prélevables.

En coopération avec l'ODE, on a commandé cette étude au BRGM. Mme TAILAME va vous la présenter et c'est sur la base de celle-ci que l'on va pouvoir avancer. On pourra discuter de zones de répartition des eaux qui sont les plus en tension et voir comment on peut gérer la ressource et la répartir grâce à un OUGC et un schéma directeur d'irrigation.

M. VIRASSAMY : Je vais parler aux noms des associations et des collectifs qui ont demandé à être reçu par le préfet. Il s'est engagé à nous recevoir avant le 6 juin. Ce que nous attendons nous, c'est de l'eau aux robinets.

Les goulots d'étranglement ont été identifiés. Vous en avez un qui est à Séguineau au Lorrain et qui dure depuis 11 ans. C'est moi qui ai fait l'expertise judiciaire en 2010, quand M. Claude LISE était président du Conseil général à l'époque.

Il faut que les gens sachent, et on va mettre tout cela sur le terrain public. En 2009, le glissement de terrain a entraîné un déboîtement de tuyaux sous l'effet de la terre. Ce sont les pluies diluviennes qui ont entraîné le déplacement du tuyau dans le cadre d'un phénomène naturel. Le Conseil Général de l'époque n'en était pas responsable.

Si M. BALLY avait assuré son terrain, il aurait pu se retourner contre son assurance. Cela n'a pas été déclaré comme catastrophe naturelle. Ce qui est grave, c'est qu'il y a eu un accord qui a été passé avec M. BALLY en 2015 pour lui verser 450 k€. On ne sait pas pourquoi, car les cannes appartenaient à l'usine de Sainte Marie et les bananes à M. Robert MARCELLIN.

M. MARCELLIN a été indemnisé à hauteur de 120 k€ pour de multiples raisons, car on a estimé qu'il fallait qu'on l'aide. M. BALLY n'avait droit à rien. Les représentants de l'usine ont refusé l'indemnisation, car ils ont reconnu avoir commis une erreur technique. Ils ont scarifié le sol par un solage croisé et ils ont transformé le terrain en éponge.

Il y a 2650 t d'eau qui sont tombées en une nuit à cet endroit et cela a fait glisser le terrain, car le sol est constitué d'une argile particulièrement glissante.

Aujourd'hui, ce que nous demandons très clairement, c'est que le préfet prenne une réquisition et ce que j'attends de cette assemblée, c'est qu'elle se prononce en ce sens.

Tout ce que vous faites est bien, mais ce qui nous intéresse, c'est que ce tuyau de 800 soit rebranché tout de suite pour que les gens aient de l'eau.

Ce qui intéresse les consommateurs, c'est qu'on leur dise que le transformateur de la Croisé Manioc au Lamentin qui a brûlé sera remplacé immédiatement pour que les maisons qui sont en hauteur aient de l'eau.

On a commis une grave erreur, c'est d'appliquer la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) dans notre département. On a donné aux trois EPCI la compétence eau et il faut que la CTM demande une habilitation eau pour reprendre celle-ci et devienne propriétaire de l'ensemble des infrastructures.

M. MONTEZUME : Pouvez-vous expliquer qu'elles sont les conséquences d'une réquisition ?

M. VIRASSAMY : Une demande avait déjà été faite en 2015 à M. Laurent PRÉVOST qui était préfet. Il avait dit qu'il n'était pas d'accord, car il n'y avait pas d'urgence puisque cela durait depuis 2009. Il avait repris et proposé l'idée de la DEAL qui était d'exproprier, mais cela n'a pas été mis en œuvre. Si on avait mis cette démarche en route, on ne serait pas là aujourd'hui.

On demande au préfet de déclarer d'utilité publique cette adduction d'eau et d'ordonner la reprise des travaux. Le code général des collectivités territoriales lui offre cette possibilité.

Mme TOUL : Aujourd'hui il ne s'agit pas de partir dans tous les sens. J'entends très bien que les gens ont besoin d'eau. Je tiens à dire qu'il y a parmi les techniciens et parmi les élus des gens qui vivent la même chose que tous les autres martiniquais.

Maintenant, il y a un certain nombre de choses qui méritent d'être dites, qui n'ont pas été faites assez vite, mais encore une fois, tout n'est pas tout blanc ou tout noir. Aujourd'hui, il y a des élus martiniquais qui avec l'argent du contribuable martiniquais, ont organisé la politique de l'eau en Martinique.

L'ODE a été créée grâce à l'action de M. Claude LISE, Mme Madeleine DE GRANDMAISON, M. Aimé CÉSAIRE, différents maires....

Il y a eu des choses qui ont été faites comme l'usine de Vivé et heureusement. Il a fallu gérer le problème de l'urbanisation, de l'eau potable et de l'assainissement. On ne se rend pas compte aujourd'hui de tout le travail qui a été fait.

Le principe de financement de l'eau c'est « l'eau paie l'eau ». Cette assiette sur laquelle on travaille n'est pas aujourd'hui suffisante parce que nous avons une paupérisation de notre population. Le prix de l'eau est un problème.

Maintenant, il y a aussi un certain nombre de fausses informations qui sont véhiculées, parce que certaines personnes parlent fort et souvent. Je cite par exemple, « Les élus sont des voleurs », « Les élus s'en fichent », « L'eau de Vivé peut alimenter toute la Martinique ».

Non ce n'est pas vrai, cette usine peut si les connexions sont mises en place donner de l'eau à 30 % de la Martinique d'après ce que disent les techniciens.

Il faut aussi qu'on aille sur d'autres ressources comme les forages. Mais il faut aussi que l'État nous donne ces autorisations pour faire les travaux.

S'agissant de Vivé, la réquisition va prendre du temps, sauf si vous voulez agir en dehors de la loi. Dans ce cas, ce n'est pas ici qu'il faut venir. Une procédure d'expropriation dure dix ans.

M. VIRASSAMY : Mme la présidente, on dit tout le temps que la ressource est suffisante, mais qu'est-ce qu'on fait pour la domestiquer, pour la stocker, pour la gérer ? Rien. Quand j'ai vu ce qui se fait à Vichy pour stocker l'eau, je me suis dit : « Voyageons, nous avons des choses à apprendre ». Même à Marrakech, on a fait une retenue d'eau dans une palmeraie.

Je ne m'attaque ni aux personnes ni aux politiques, mais je dis qu'il y a des choses à faire. Commençons par gérer la ressource, protégeons la forêt hydrophile. Je suis contre la force et le désordre. On va voir le préfet pour lui demander une réquisition, car c'est l'application de la loi.

Mme TOUL : Si nous allons sur une réquisition ou une expropriation, cela prendra 10 ans.

M. LISE : Pendant 11 ans, on n'a pas fait en sorte d'exproprier le propriétaire qui avait tort. L'assemblée que je préside a donné mission à notre exécutif de négocier avec le propriétaire du terrain qui propose en ce moment une transaction sur la base de 225 000 €.

Il y a un projet alternatif qui est prévu si ça ne marche pas. Il s'agit de longer sur 2 km une route départementale, puis une route nationale avec des travaux qui doivent durer un an et demi. Cela risque en fait de durer deux ans et le montant passer de 5 M€ à 8 ou 10 M€. Chaque année qui passe la CTM perd des sommes considérables.

Si la négociation échoue, on va sûrement devoir passer à autre chose. Comment pouvez-vous imaginer que le préfet va se précipiter à faire une expropriation ou une réquisition alors qu'il sait qu'il y a une négociation en cours ?

Je ne veux pas que demain, lorsqu'on va encore perdre du temps, on se retourne vers les élus et surtout ceux qui ont essayé de lancer cette négociation pour dire « Vous n'avez rien fait ».

Vous me parlez de Marrakech, mais depuis quand a-t-on un pouvoir indépendant en Martinique ? Vous dites que les élus n'auraient pas dû appliquer la loi NOTRÉ, mais qu'aurait-il fallu qu'ils fassent ?

Nous sommes, pour l'instant, un département français que je sache. Je fais partie de ceux qui ont proposé à une époque un certain degré d'autonomie et la réponse a été négative. Nous sommes dans le système de l'identité législative et vous allez dire, je suis le premier à le faire que c'est une absurdité. Nous avons un territoire grand comme l'agglomération de TOULOUSE avec trois communautés et de multiples décideurs.

M. VIRASSAMY : J'ai là deux rapports récents commandés par votre assemblée sur le problème de Séguineau, l'un de 2016 et l'autre de 2017. On va créer un précédent, car M. BALLY vous propose des terrains agricoles à 22 € alors que cela coûte 50 centimes d'euro. Ce que l'on va dire au préfet, c'est « Prenez la réquisition », car cela ne va pas empêcher la négociation.

M. LISE : Cela fait 11 années que le contentieux dure. Il ne faut pas dire "On veut de l'eau, il y a une chance d'aboutir pour 225 000 €" et en même temps camper sur les principes. Je n'ai pas dit que vous n'avez pas raison. C'est régulièrement qu'en plénière qu'on nous propose des transactions pour régler des contentieux qui existent avec les entreprises.

En admettant que le préfet veuille aller vers cette option, il va prendre du temps, il va interroger. On va perdre du temps et le propriétaire va se lancer dans un contentieux.

Si le propriétaire ne négocie pas convenablement, je veux bien qu'on dise devant l'échec de la négociation, qui a duré un mois, il ne reste plus qu'une chose à faire.

Si on sabote la négociation pour des questions de principes ou d'autres types de questions que je préfère ne pas évoquer, je pense qu'on prend une responsabilité à l'égard de cette population.

Croyez-moi, je suis de ceux qui n'accepteront pas demain que l'on mette en cause les élus. Je dirai qu'ont fait ceux qui auront empêché une négociation qui peut-être aurait dû aboutir.

Mme TOUL : Je pense qu'on ne va pas continuer parce qu'on doit voir plus tard les propositions pour pouvoir améliorer le rendement. Je crois qu'il vaut mieux aujourd'hui aller vers cette négociation. Il y a une plénière de la CTM au mois de juin et lors de celle-ci, nous allons demander des comptes à l'exécutif.

M. VIRASSAMY : Président LISE, le président de l'assemblée, c'est le président de l'exécutif. Tu n'es pas président de l'assemblée.

Mme TOUL : Moi en tant qu'élue de l'assemblée, je ne vais pas vous permettre de dire que M. Claude LISE n'est pas le président de l'assemblée. En outre, je ne comprends pas que vous puissiez avoir un rapport d'une plénière que nous n'avons pas encore reçu. Ce n'est pas normal et ce n'est pas légal.

Deuxièmement, je crois très clairement que nous ne pouvons pas en cette période ajouter plus de confusion qu'il y en a aujourd'hui. Je pense très sincèrement, nous sommes tous dans la même situation, nous voulons tous de l'eau.

Aujourd'hui, je crois très clairement que nous allons voter une proposition au niveau de la CTM. J'attends le retour de la négociation, maintenant, si elle n'aboutit pas, il faudra que l'on sache pourquoi et en fonction de ça je verrais à ce moment-là que décider.

M. PAVIOT : Je suis attristé de tout cela, au moment où il faut être dans l'unité, la solidarité, on se plaît à se tirailler. Je crois qu'il y a des solutions à trouver, gardons la tête froide.

M. MONTEZUME : C'est notre première réunion depuis cette sécheresse et la population attend de nous une réponse. Il faut que vous nous disiez si vous avez prévu de vous adresser à eux après ces événements et ce que nous avons décidé pour leur donner de l'eau dans les prochaines semaines.

Mme TOUL : Sur les mesures à mettre en place pour gérer les épisodes de carêmes, je propose qu'on avance pour qu'on puisse avoir les éléments de discussion. Nous allons passer à la présentation de l'étude sur les volumes d'eau prélevables. Nous allons ensuite passer au schéma de distribution de l'eau potable qui sera présenté par l'Office de l'eau.

Une fois que nous aurons tous ces éléments, y compris la situation du barrage de la Manzo qui concerne le volet agriculture, nous allons pouvoir discuter des solutions.

M. OLIVERES fait une présentation sur l'hydroélectricité.

M. MONTEZUME : Cette problématique que vous portez aujourd'hui, je l'ai entendue il y a plus de 15 ans. La question que je pose, c'est de savoir si vous avez interrogé la fédération des pêcheurs en rivière et l'ASSAUPAMAR, car ils ont déjà donné leur sentiment.

D'autre part, je n'ai pas bien compris la dimension de l'ouvrage. Je ne peux vraiment pas vous donner mon avis sur ce projet. Je suis d'accord pour réfléchir sur cette question, mais comme elle a déjà été posée, j'ai besoin de comprendre qu'elles sont les réponses qui ont déjà été données pour aller vers une nouvelle solution.

Mme TOUL : C'est une question qui est posée à tous les bassins et qui revient à chaque fois que le SDAGE est révisé. Maintenant quand vous dites que des organismes n'ont pas été interrogés, je réponds que c'est bien pour cela que vous êtes au CEB, parce que vous représentez vos instances au niveau dans cette assemblée.

M. MONTEZUME : L'ADEME a fait un travail. Elle a interrogé tous les gens qui sont prévus dans leur consultation, mais moi je n'ai jamais été consulté. J'aimerais savoir si l'ASSAUPAMAR a été interrogée.

Mme TOUL : Je ne représente pas l'ADEME, mais rien ne nous empêche, de donner ici notre avis. Moi j'ai déjà exprimé le mien très clairement en sachant que nous voyons aujourd'hui les pressions que nous avons sur nos cours d'eau. Je ne vois pas, avec tout ce que cela demande en investissements et en travaux et pour quels résultats, comment nous pourrions venir encore ajouter une nouvelle pression sur nos cours d'eau. Quoi qu'il en soit, je vous assure, je ne vois pas pourquoi nous devrions l'inscrire dans le SDAGE, j'émetts un avis défavorable.

M. DE GRANDMAISON : Je suis d'accord avec cet avis. La pertinence de ce projet n'est pas avérée. La deuxième chose qui m'interpelle, c'est qu'on perd du temps en discussions. Chaque fois que l'on veut faire quelque chose, il y a un problème. L'environnement est plus important que la santé publique. Votre exposé démontre très bien notre incapacité à réaliser ici des choses avec des procédures d'autorisations qui demandent beaucoup de temps pour aboutir.

Mme HIELARD : Je me permets juste de répondre à M. MONTEZUME de bien recontextualiser l'exposé. Il ne s'agit pas de demander un avis sur un projet finalisé, il s'agit d'inscrire ou non dans le SDAGE la possibilité d'exploiter le potentiel hydroélectrique de l'île. L'étude qu'a menée l'ADEME permet de savoir si ce potentiel existe.

C'est une étude qui est remise à jour à chaque cycle, car c'est une obligation. On a eu des données un peu plus fines pour savoir où il pourrait y avoir potentiellement des sites utilisables.

Si on applique la réglementation, on se retrouve sur des cours d'eau en liste 1, où on ne peut pas mettre d'obstacle. La liste 2 avec ses réservoirs biologiques ne permet pas de faire des ouvrages non plus.

Par déduction, il ne reste plus qu'un seul site, c'est la CAPOT aval. Donc l'idée, c'est de savoir si on peut exploiter ce seul potentiel hydroélectrique. Si l'assemblée le décide, il faut que l'on puisse l'inscrire.

L'étude faite par l'ADEME doit notamment ouvrir à un appel à projets pour de l'exploitation hydroélectrique, sauf que le dit le potentiel n'est pas considéré comme exploitable. Dans ce cas, l'ADEME ne pourra pas avancer sur l'appel à projets.

M. MONTEZUME : Je n'ai pas dit que j'étais contre quoi que ce soit, mais j'ai demandé à être mieux informé. Je suis particulièrement intéressé par cette question, mais je n'ai pas suffisamment de données pour me permettre de comprendre ce qu'on me demande.

Mme HIELARD : Est-ce que vous avez lu la note de quinze pages ? Dans l'exposé, on essaie de condenser la présentation.

M. MONTEZUME : Non.

Mme TOUL : Aujourd'hui, nous n'allons pas voter, c'est une première présentation, il y a une note qui normalement a déjà été adressée à tout le monde. On peut te la renvoyer et on va en discuter lors d'un prochain CEB. Je sais qu'il faut une première présentation et une deuxième pour qu'on puisse nous décider. Nous allons revenir plus en détail sur ce sujet, en sachant que nous avons déjà quelques jalons dans notre réflexion.

Mme TOULON : Effectivement à l'ASSAUPAMAR nous sommes contre ce projet qui peut permettre de récupérer 1MW. Nous avons déjà un héritage sur nos cours d'eau avec des discontinuités écologiques. On a donc beaucoup d'obstacles sur les rivières à éliminer et ce n'est pas la peine d'en rajouter.

Mme TOUL : Nous prenons note et nous allons y revenir lors d'un prochain CEB. On est parti dans l'eau sur la problématique sur la sécheresse, je propose que l'on passe au point sur les suites de la sécheresse avec le schéma de distribution de l'eau potable.

4- Point sur les suites de la sécheresse : présentation du schéma de distribution de l'eau potable

M. Emmanuel COLLIN de l'ODE fait sa présentation.

M. VIRASSAMY : Je vais commencer par la fin de votre intervention sur le prix. Les fermiers ou revendeurs d'eau achètent l'eau à 0,50 €/m³ actuellement selon les dernières conventions. CAP Nord a baissé le prix de vente à 2,50 €/m³ et les autres sont restés à 2,74 €/m³ et 2,76 €/m³.

Ma première demande c'est que l'on baisse le prix pour tout le monde. Il va rester quand même à un niveau très cher au mètre cube.

Ensuite, il faudrait interconnecter les réseaux pour diminuer les coupures tournantes, si elles doivent avoir lieu.

Sur Fort-de-France, il y a à peu près 3 600 km de canalisation, contre 950 km sur le Sud. À Fort-de-France, il y aurait des tuyaux en fonte de diamètre 75 le plus souvent dégradés parce qu'ils reposent sur de la vase. Les canalisations dans cette ville sont une passoire, c'est pourquoi il faut mettre rapidement le paquet sur cette ville pour passer les rendements de 47% à au moins 76% comme c'est à peu près le cas pour l'Espace Sud et CAP Nord.

Je ne parle pas du mille-feuille administratif, car on ne va pas en sortir immédiatement. Si on peut déjà régler les problèmes par des conventions entre les EPCI ce serait déjà une bonne chose. À terme, il faut un seul gestionnaire, sinon on ne va pas y arriver,

Mme ADIN : Je voudrais repositionner les choses par rapport à l'intervention de M. VIRASSAMY. Il y a un souhait que ce prix soit homogène à 2,50 €/m³. Il a parlé d'interconnexion des réseaux et de la gouvernance unique.

Ce sont exactement ce type de propositions que nous portons aux décideurs des EPCI qui ont la compétence pour la gestion de l'eau et de l'assainissement.

En tant qu'Office de l'eau, on est le premier financeur en Martinique. On a servi entre 2017 et 2019 à peu près 6 millions d'euros de subvention sur l'eau potable. Sur ce montant, je n'ai vu que 10% de demandes pour la réfection des réseaux.

Ce sont des stratégies qui sont posées au niveau des décideurs politiques. Il y a ce qu'on appelle la libre administration en France et il y a la carotte de l'argent. Les priorités d'investissement se font au niveau des décideurs.

Vous allez voir le préfet, mais il y a beaucoup d'acteurs. Est-ce que vous avez rencontré les décideurs que sont les EPCI ? C'est vraiment à eux qu'il faut poser les questions. Est-ce que vos priorités sont la réfection des réseaux comme l'ODE le demande ? Est-ce que la priorité est d'harmoniser le prix ? Est-ce que vous travaillez pour uniformiser la gouvernance ?

Le SDAGE précédent posait déjà ces priorités-là. Maintenant, il faut poser la question à ces décideurs des EPCI qui ne viennent pas siéger au CEB. Le CEB ne fixe pas le prix de l'eau et ne pose que des orientations dans le SDAGE pour influencer les politiques.

Je mets 1,5 M€ sur la table pour que les dirigeants viennent signer une convention. Il faut qu'on leur court après pour signer. Il n'y a que la CTM qui a signé alors que ça fait un an que l'on a voté la somme.

On est dans le même combat que vous, par rapport aux priorités que l'on souhaite donner avec toutes les limites qui ont été posées par la technique.

Mme TOUL : Si je peux me permettre, comme vous avez apparemment des bras plus longs que nous au niveau de la CTM, il serait bien que vous puissiez suggérer à la CTM de faire un effort plus conséquent sur les fonds européens. Nous pouvons aller jusqu'à 95 % sur la prise en compte des problématiques eau et assainissement. Il faut également accélérer le processus d'analyse des dossiers.

M. MONTEZUME : La présentation que vous venez de faire est bien celle de l'ODE ?

M. COLLIN : Oui c'est une présentation ODE, mais sur lequel on est tous d'accord. C'est l'ODE qui la porte, mais c'est une présentation d'un état des lieux très factuel.

Mme ADIN : C'est l'ODE qui parle et qui vous porte l'information. Je l'assume à 100%, car c'est notre métier. La présentation est objective, car c'est la réalité du terrain. Il y a des opérateurs dans la salle qui peuvent la rectifier. On porte l'information, avec toute la neutralité qu'on peut avoir, puisqu'on n'est ni gestionnaire, ni exploitant, ni opérateur. Par contre, on vous fait des propositions d'actions, ce qui est peut-être plus subjectif.

M. MONTEZUME : J'ai cru comprendre que vous dites que la ressource serait suffisante là où nous la prenons, c'est-à-dire en rivière. Le confirmez-vous ?

M. COLLIN : Globalement oui. Après, on peut nuancer selon les périodes de l'année.

M. MONTEZUME : Est-ce que vous tenez compte des 20% du module que nous devons garder en rivière ? Est-ce que vous tenez compte des agriculteurs qui pompent en aval toute l'eau des rivières ? Est-ce que vous tenez compte des industries, du tourisme qui consomme énormément ?

M. COLLIN : Je vais nuancer quand même. Vous avez raison, on est sur un sujet eau potable. Le problème que vous traitez relève du modèle de gestion de la ressource.

M. MONTEZUME : J'entends des affirmations qui en réalité sont fausses, parce que le problème est segmenté. Vous dites qu'on va l'étudier ailleurs, mais moi je prêche pour qu'on étudie tous les problèmes maintenant. Vous dites qu'il faudrait réparer les tuyaux qui laissent passer l'eau, mais vous ne nous dites pas en combien de temps. Cela prendra 20 ans et on ne va pas le faire.

Vous avez dit que par ailleurs nous allons étudier peut-être d'autres façons de faire. Je suis un administrateur de l'Office de l'eau et je ne connais pas ce que vous racontez ni qui l'a décidé. Quand je suis face à la population, c'est à moi que l'on s'en prend.

Vous dites aussi également que l'eau potable est d'excellente qualité. Les martiniquais ont bu pendant 30 ans de l'eau hautement contaminée. Vous faisiez des contrôles à la sortie de l'usine et ce n'est que très récemment que nous avons demandé une étude au robinet. Ne dites pas, comme si c'était quelque chose de vrai que tout le monde sait que l'eau était de bonne qualité.

Je vous fais remarquer en tant que médecin qu'il y a beaucoup d'endroit où on n'a pas encore résolu le problème des tuyaux usés qui contaminent l'eau. Mais je crois que ces tuyaux laissent aussi passer autre chose, surtout lorsque la pression interne n'est pas maintenue comme on le fait actuellement lors des interruptions.

Moi je vous dis en tant que médecin que dans l'eau que vous dites conforme, il ne faut pas que l'on retrouve la moindre trace de pesticide et surtout ceux qui sont perturbateurs endocriniens.

Mme TOUL : Tu es membre du conseil d'administration de l'Office de l'eau et quand on t'entend tu es en train de remettre en cause tout ce que l'ODE dit. Hier, le président de l'ODE a rappelé que nous avons un message solidaire et cohérent à faire passer de manière à être crédible.

M. MONTEZUME : Présidente, on ne va pas parler pour moi, je suis bien solidaire dans tout ce que tu veux, mais j'écoute.

Mme ADIN : À l'ODE nous disons et nous affirmons que la ressource en eau en Martinique est suffisante pour l'ensemble des usages. L'agriculture en termes d'usage consomme entre 10 et 15% des besoins en eau en Martinique.

M. MONTEZUME : Mais pour le moment, il n'y a pas d'agriculture à la Martinique. Je prends en compte le jour où il y aura de l'agriculture, puisque c'est ce que préconisent les martiniquais.

Mme JULIEN : Je voulais prendre la parole pour contester ce qui a été dit. Je partage l'analyse de l'ODE qui affirme qu'on a une eau d'excellente qualité au robinet. On avait des captages qui étaient concernés par les pesticides et qui ont été fermés depuis. Il ne faut pas dire que toutes les ressources de Martinique sont concernées.

La ressource de la Capot est traitée par l'usine de Vivé et elle sort une eau conforme. Je sais que vous n'appréciez pas ce terme. La plupart du temps, les valeurs sont en dessous des limites de détection. Je pense que le traitement qui est fait est de très bonne qualité, même si on n'est pas à l'abri d'anomalie et de dysfonctionnement ponctuel.

Les autres captages qui sont concernés, sont un forage à Morne Balai à Basse Pointe qui dessert au maximum deux cents personnes. Caféière est fermée depuis 2011. On rouvre un captage sur rivière l'Or et son eau sera traitée sans charbon actif par la même station Caféière qui traitait la rivière Monsieur. La rivière Monsieur n'alimente plus la station Caféière.

Sur l'histoire du biofilm, on fait 1200 prélèvements au robinet chaque année, dont 800 avec recherche de bactéries. Il n'y a pas de problème bactériologique au robinet.

Que l'on dise que les choses ne sont pas absolument parfaites et je ne sais pas si elles peuvent l'être est une chose. Mais il ne faut pas dire que l'eau de mauvaise qualité, car on a une eau qui est surveillée. On a des captages de bonne qualité pour la plupart, et ceux dont on ne peut pas se passer sont utilisés avec un traitement performant.

On ne peut pas sortir d'ici en maintenant la confusion dans l'esprit des gens. Les gens vont s'endetter pour acheter des filtres à charbon actif, des osmoseurs inverses domestiques parce qu'ils pensent que la qualité de l'eau de leur robinet n'est pas bonne.

Il faut qu'on arrive à faire comprendre aux gens que l'eau du robinet en Martinique est de très bonne qualité. Elle peut être consommée sans traitement domestique supplémentaire qui au contraire engendre d'autres risques sanitaires.

Mme TOUL : Je crois que le problème de la chlordécone se trouve dans la terre, dans les fruits, les légumes et dans le bétail. Mais je crois qu'aujourd'hui l'eau est suffisamment contrôlée pour être utilisée. Il y a un travail qui a été fait au niveau de Vivé, porté par des élus de martiniquais et on ne peut pas dire aujourd'hui, que celui-ci n'a servi à rien.

M. GRAND : Je suis représentant de la fédération des distributeurs. Tous les chiffres que j'ai vus, qui ne sont qu'une compilation des données, qui sont en général fournis par les distributeurs dans leur rapport annuel public sont exacts. Je souligne aussi ce qui a été dit par l'ARS. Il est important de rassurer les consommateurs, de ne pas les orienter vers l'achat d'eau en bouteille, ou de système très

compliqué qui parfois dénature et dégrade de l'eau du robinet. Des systèmes de charbons actifs qui ne sont pas entretenus conduisent à une eau de bien moindre qualité.

En deuxième point, je voulais confirmer aussi que les distributeurs d'eau comme Odyssi, SMDS, n'ont aucun poids sur la décision du prix de l'eau. Il est entièrement fixé par les EPCI, qui ont la compétence en matière d'eau et d'assainissement.

Il y a pour les services publics un cahier des charges sur lequel les potentiels exploitants comme la SME, la SMDS ou d'autres répondent et s'engagent à respecter.

Dans les contrats de délégation de service qui existent tant sur le Sud, que sur CAP Nord, nous avons une obligation de rendement de réseau avec des pénalités en cas de non-respect. C'est pour ça que de notre côté nous nous situons sur des rendements supérieurs à 75 %. Sur la CACEM, Odyssi se fixe ses propres limites.

Il faut bien comprendre que parfois on ne compare pas la même exigence de qualité de service comme pour les rendements de réseau, ce qui explique pourquoi il y a des différences.

Les opérateurs, les exploitants, entretiennent ces réseaux, réparent les fuites. Les EPCI investissent dans les tuyaux et les installations pour du plus long terme.

Pour donner quelques chiffres qui n'ont pas été dits ici, l'âge moyen des réseaux que nous gérons et notamment celui de l'ex-SICSM pour l'avoir calculé récemment est de 40 ans. Je rappelle que la durée préconisée pour l'amortissement des canalisations est de 50 ans. M. PACQUIT a dit il n'y a pas très longtemps sur les médias, que l'âge moyen pour la CACEM est de 60 ans.

Bien entendu, c'est une moyenne, à des endroits les tuyaux sont beaucoup plus vieux, ou moins. Il est important probablement d'analyser où se trouvent les fuites, mais je pense que dire qu'il faut renouveler tout un réseau est une erreur.

Je pense qu'un distributeur doit analyser concrètement quels sont les secteurs qui sont particulièrement fragiles ou fuyards, pour orienter des demandes d'investissement.

Je vois qu'il y a des fonds et je crois qu'il faut probablement que nous aussi distributeurs on pousse les collectivités et qu'on liste les tronçons qu'il faudrait renouveler en priorité, pour que l'on économise l'eau sur la Martinique.

En 2020, il y a bien une convention qui a été passée entre la CACEM et l'Espace Sud notamment pour les échanges d'eau sur Le Lamentin. Le volet financier a fixé le mètre cube à 0,50 €HT dont 0,43 € revient à l'exploitant et 0,07 € revient à l'Espace Sud pour payer les investissements.

Entre la CTM et l'ex-SICSM, c'est à dire aussi la SME, il y a une convention qui est certes obsolète, mais qui continue à être appliquée. La CTM facture l'eau de Vivé à 0,565 €HT le m³. La SME l'achète et la paie, bien entendu.

On entend dire souvent que la SME n'achète pas toute l'eau parce qu'elle est trop chère. Il est clair qu'elle est plus chère que celle qui est revendue à Odyssi, mais ce n'est pas le propos. Aujourd'hui le distributeur, qu'il soit la SME, Odyssi ou la SMDS, n'a aucun intérêt à ne pas acheter de l'eau alors qu'il en manque.

Hier, on était à un tiers du débit sur l'usine de rivière Blanche par rapport à sa capacité de production. Quand vous n'avez pas assez d'eau, il faut la répartir, et malheureusement cela génère des contraintes. Il en manque entre 6 millions et 10 millions de litres par jour et ce sont ces volumes qui frustreront un certain nombre d'usagers.

Il y a des budgets, des subventions possibles et des ressources en eau qui ne sont pas forcément au bon endroit. Donc aujourd'hui, l'enjeu est de poursuivre toutes les études qui sont déjà engagées, que ce soit sur les captages, les forages profonds ou les interconnexions, pour améliorer la situation.

Il appartient aux acteurs principaux que sont les trois EPCI, de s'organiser pour construire des réseaux d'échange entre eux, pour définir des modalités de tarification, choisir des investissements de réseaux ou de retenues.

Malheureusement cette crise affecte beaucoup de martiniquais et dans un contexte COVID a conduit à dire des choses inexactes. Cette situation aura le mérite de faire progresser l'ensemble des acteurs et de réaliser des travaux.

Maintenant on sait que le réchauffement climatique arrive. On peut encore avoir une crise l'année prochaine et aujourd'hui je dirais que l'ensemble des acteurs doit continuer à travailler pour que les EPCI puissent utiliser les financements qui sont disponibles.

Mme TOUL : M. GRAND, la SME a une convention avec Odysse qui vous impose de vendre 2500 m³ d'eau pour la branche Belém.

M. GRAND : Ce à quoi vous faites référence est un accord de crise du mois de mai qui a été élaboré à la demande des EPCI et du préfet pour préciser la répartition de la ressource en période de carême. Pour être clair, ce document constate que la rivière Blanche qui alimente l'usine de Durand et Fort-de-France au départ de cœur Bouliki, et en aval, l'usine exploitée par la SME qui alimente le Sud et aussi Le Lamentin a un très gros déficit.

L'accord dit que les opérateurs de chaque collectivité doivent se répartir le débit disponible à 50 %. Hier ce sont 23 000 m³ qui ont été prélevés sur l'usine de la Durand et 14 000 m³ par la SME. On est donc en dessous des 50 % et nous n'avons pas assez d'eau pour respecter l'engagement de livrer 2500 m³ à Belém.

L'information qui est souvent ressortie dans les médias, c'est que la SME ne respecte pas ses obligations. Il faut aussi regarder les deux autres conditions. La première est que SME doit prendre toute l'eau à Vivé possible. Grâce à la quatrième canalisation qui a été mise en place assez rapidement par la CTM, hier on était quasiment à 24 000 m³/j, soit 9 000 m³/j de plus qu'avant les travaux.

Les vannes de la SME sont ouvertes en grand et si on avait un 800, s'il y avait plus d'eau on prendrait tout ce qui arriverait.

Mme TOUL : Aujourd'hui avec une canalisation plus importante au niveau de Séguineau, auriez-vous pu avoir un apport plus conséquent pour pouvoir mieux alimenter la branche Belém ?

M. GRAND : En temps normal, il est effectivement clair que c'est d'abord la rivière Blanche qui est concernée. La CACEM est alimentée principalement par rivière Blanche, donc s'il ne reste pas assez d'eau du fait des pompages de Durand à un moment donné, on a beaucoup de difficulté.

On dit que la SME ne respecte son engagement à fournir 2500 m³ par jour, mais il faut aussi regarder les deux autres conditions. La SME achète toute l'eau à Vivé. On a été condamné par les usagers sur le Sud à 50 € par jour si on ne fournit pas l'eau. Je ne peux pas donner l'eau que je n'ai pas.

M. COCO : Je voudrais faire une remarque sur les propositions de l'ODE. Est-ce qu'il ne serait pas possible de renforcer la politique de récupération d'eau de pluie ?

Mme ADIN : On a une étude monographique sur le pluvial qui va sortir dans l'année. Par contre, il ne faut pas avoir de fausse joie, car il doit y avoir des doubles réseaux et la réglementation n'est pas simple. En deuxième partie d'année, on est censé réunir un certain nombre d'acteurs et faire des propositions précises dans le cadre d'un colloque sur le pluvial.

M. COLLIN : Dans la période actuelle, cela ne nous servirait pas à grand-chose, car le carême a été tellement long que cela aurait été contre-productif. Les gens qui auraient utilisé leur pluvial hors crise auraient basculé sur le réseau normal en l'absence de pluie.

Mme TOULON : Je voudrais quand même remercier l'ODE, car les problématiques sont écrites et on va pouvoir travailler sur quelque chose de concret et de fiable.

Ce que je voulais savoir, c'est si les contrats de progrès vont suivre les problématiques qui sont soulevées et vont permettre d'améliorer la situation. Pour Odysse où il y a des fuites, est-ce que le contrat va améliorer la situation ?

Concernant la qualité de l'eau, je pense qu'il faudra quand même être plus précis et vigilant. L'année dernière il y a eu des dépassements en aluminium sur la commune du Gros-Morne qui ont duré plusieurs mois. Je vous ai entendu dire que la qualité est bonne pour l'aspect environnemental, mais pour l'aspect sanitaire, il ne faut pas oublier que la chlordécone est un perturbateur endocrinien. J'ai demandé, s'il y en avait d'autres dans l'eau que nous buvons. Personne ne peut me répondre, même pas l'ARS.

M. COLLIN : Sur les dysfonctionnements, on a la chance d'avoir un système de contrôle qui fait que les dysfonctionnements sont très vite identifiés.

Quand je parle de la qualité de l'eau, c'est que globalement il n'y a pas beaucoup d'anomalies et s'il y en a avec un risque pour la santé publique, l'ARS stoppe la production. C'est important de le communiquer auprès de la population. Ce sont des procédés industriels et il n'y a pas de risque zéro, mais ils sont maîtrisés. Je sais qu'il y a un passif et il faut qu'on sorte, car cela date de plus de 20 ans.

Concernant les perturbateurs endocriniens, il y a plus de 150 micropolluants qui sont recherchés lors des analyses de pesticides, donc on en trouvera peut-être d'autres dans les années à venir. Aujourd'hui, avec la connaissance scientifique qui l'on a, il n'y a pas d'autres perturbateurs endocriniens qui sont analysés en Martinique.

M. DE GRANDMAISON : La réunion à un ordre du jour et il me semble que nous sommes aux propositions de l'ODE, pourrait-on les valider pour passer au sujet suivant qui concerne le problème de la sécheresse. Je suis administrateur d'Odysse et je vais répondre à toutes les questions que les gens se posent. Il faut qu'on arrive aux mesures à mettre en place à moyen et long terme pour gérer les périodes de carêmes.

Mme TOUL : Nous sommes sur la continuité de l'ordre du jour. Je pense qu'il faut laisser aux gens la possibilité de poser leurs questions puisque l'exposé a suscité des observations. L'ARS va répondre à Mme TOULON.

M. DE GRANDMAISON : Je n'ai pas dit qu'il ne faut pas discuter, j'ai simplement dit que nous débordons dans la discussion sur la problématique actuelle du pays.

On peut discuter autant qu'on veut des analyses, mais on ne finit pas l'ordre du jour. Si madame veut mettre dans la proposition de l'eau qu'il faut renforcer les analyses, on l'écrit et on demande si tout le monde est d'accord.

Si on dit qu'il faut réparer les réseaux, on l'écrit noir sur blanc.

Quand on annonce qu'il y a eu des écarts, il faut simplement dire que cela s'est produit deux fois en dix-huit mois et s'est fini.

Mme TOUL : On est d'accord, ce n'est pas la peine de s'énerver. Je note les observations qui ont été faites. J'ai parlé des fonds européens, on a parlé du problème des eaux pluviales, on a noté le problème du contrôle de la qualité des eaux.

Mme JULIEN : Je voudrais d'accord répondre aux deux personnes qui ont émis des commentaires sur la qualité de l'eau.

La première des choses c'est que l'on n'est pas à l'abri de dysfonctionnement ponctuel. Les fermiers ou les opérateurs, comme vous souhaitez les appeler, contrôlent quotidiennement la qualité de l'eau qu'ils produisent et distribuent. Certains paramètres sont suivis tous les jours, d'autres ponctuellement.

L'ARS intervient en contrôle de second niveau pour vérifier que la qualité de l'eau respecte les seuils sanitaires qui sont fixés par le code de la santé publique. Il s'agit du respect, mais aussi du maintien aux valeurs les plus basses possibles.

Madame TOULON vous avez évoqué le problème de l'usine du Galion et des dépassements en aluminium. Je voulais préciser que lorsque les résultats du contrôle sanitaire ont mis en évidence des dépassements d'aluminium, nous sommes passés à un contrôle quotidien en sortie de la station et en distribution au robinet des consommateurs pendant un an. On est encore à un prélèvement par semaine en sortie de station et aux robinets. Parallèlement à ça, on a interdit la consommation de cette eau, pour les nourrissons en particulier.

Vous avez parlé du cas aluminium au gros Morne, c'était en 2018. On a eu le dépassement bromate qui a été géré.

Je rejoins tout à fait ce qu'Emmanuel COLLIN disait à l'instant. On a un système de surveillance qui nous permet d'identifier les dérives. Une fois qu'elles sont identifiées, on met en place des actions proportionnées à l'enjeu des dépassements et on suit les actions qui sont mises en place. En parallèle, on informe les usagers et à la fin de l'année on établit des documents de synthèse qui sont envoyés à chaque abonné par les exploitants d'eau.

Le nombre de dépassements dont vous parliez, Monsieur DE GRANDMAISON, est dans les fiches qualité. Vous avez le nom des molécules qui ont été détectées à la rivière, après le traitement et au robinet, la valeur, le nombre, la fréquence des dépassements. Ce sont des fiches publiques qui sont sur le site de l'ARS et qui sont également distribuées par les exploitants.

Je rappelle que nos services peuvent répondre aux questions posées.

M. FERREOL : C'était juste pour apporter deux précisions. D'abord le prix de l'eau 2020 pour l'Espace Sud est de 2,54 €/m³.

Ensuite pour répondre à M. MONTEZUME, la première usine de Caféière date de 1939, celle de Didier de 1945, celle de la Durand de 68-72 et ensuite il y a eu Caféière 2. Les deux usines Caféière ont été arrêtées suite à des pollutions. L'usine qui a été remise en fonction est Caféière 1 et son captage se fait sur une rivière saine. Il n'y a pas de problème de pesticide quelconque à ce niveau.

M. MONTEZUME : Sur les propositions de l'ODE, nous avons commencé les thématiques des économies d'eau en période d'étiage. On a fait trois ou quatre réunions dessus et j'aimerais que dans les propositions de l'ODE, on reprenne les réflexions qui ont eu lieu.

M. DE GRANDMAISON : Je propose qu'il soit écrit noir sur blanc si l'ODE est favorable à l'organisme unique de l'eau.

Mme TOUL : Je pense qu'il n'y a pas de soucis, c'est dans le SDAGE et le président de l'ODE l'a déjà répété, donc on va l'écrire.

M. MONTEZUME : Je suis d'accord sur une autorité unique de l'eau pour la ressource pour commencer, mais je ne suis pas favorable sur une entité unique de l'eau pour la gestion totale parce que je sais bien que tout ne peut se faire immédiatement.

Mme TOUL : C'est déjà inscrit dans le SDAGE et on va le maintenir. On a fait la proposition d'avancer à petits pas et on est d'accord sur la finalité.

M. MITELO : Quand on parle de mutualisation, est-ce que cela concerne la gestion ou de la protection de la ressource ?

On a travaillé avec notre président sur cette question d'organisme unique et nous pensons qu'il aurait fallu passer par une première étape qui est celle de la mutualisation de la production pour éviter justement les conflits au niveau de la gestion de la ressource.

Il est clair qu'au fil du temps, et avec tout ce qu'on a dit, cela ne suffira pas, car on aura encore moins d'eau. Je pense qu'il est important par rapport à ce que l'on entend dans l'opinion publique de dire que ce n'est pas le seul élément de solution du problème. Au fur et à mesure que la situation s'aggrave, on aura de plus en plus besoin d'apports supplémentaires.

Mme TOUL : Nous sommes tous d'accord, maintenant s'agissant du problème que tu as évoqué pour Vivé, je pense que c'est lors de la plénière de la CTM qu'il va falloir poser les bonnes questions.

M. VITTECOQ : La rivière Capot a en ce moment un débit de 90 000 m³/j, donc au plus sec du carême. Ce site est donc vraiment stratégique vis-à-vis de la ressource disponible.

Mme TOUL : Ce sont toutes ces informations qu'il faut que l'on porte à la population.

M. DE GRANDMAISON : On a parfaitement compris que l'usine de Vivé est un élément structurant de l'eau à la Martinique, donc je propose que ce soit marqué dans les propositions de l'ODE et que cette usine soit valorisée à son maximum en termes d'entretien et de suivi.

L'usine a été arrêtée pendant le carême pour une histoire de tableau électrique ce qui n'est pas normal.

Si des investissements sont à faire pour augmenter sa capacité de production en relation avec le débit de la Capot que les financements soient mis à disposition.

Mme TOUL : L'Office de l'eau a accompagné la CTM pour faire les travaux de changement de membranes à Vivé.

M. DE GRANDMAISON : Quand je dis maximum, je ne fais que reprendre ce que le président LISE a dit. Est-ce qu'aujourd'hui l'usine est suffisamment entretenue et a une capacité de production équivalente à celle du départ ?

Mme TOUL : Comme il faut que l'on avance, il faut noter dans les propositions de l'ODE que l'usine de Vivé est indispensable, structurante, stratégique dans la gestion de l'eau à la Martinique et qu'elle doit avoir toute l'attention nécessaire pour qu'elle puisse être au maximum de son rendement.

M. DE GRANDMAISON : C'est vrai que c'est une discussion qui est très intéressante et qui était nécessaire, mais il ne faut pas non plus qu'on se laisse emporter par le sujet qui est extrêmement passionnant. Je propose que nous revenions après les différentes observations qui ont été faites sur les propositions de l'ODE et que nous avancions sur l'ordre du jour.

3- Présentation de l'étude sur les volumes d'eau prélevables

Mme Anne-Lise TAILAME du BRGM fait sa présentation sur les volumes d'eau prélevables.

M. JEREMIE : Il faut diversifier la ressource.

M. MONTEZUME : C'est un travail extrêmement intéressant du BRGM. Il a commencé depuis de très nombreuses années.

Le COVID a montré aux martiniquais que sans l'apport extérieur de nourritures on risquait de mourir de faim. Donc il faut une agriculture martiniquaise et à la lumière de ce que dit le BRGM on ne peut pas en faire. Quand Madame dit qu'elle ne connaît pas les prélèvements d'eau agricole, nous constatons que les rivières sont à sec et qu'il n'y a pas moyen de faire de l'agriculture martiniquaise sur 6 mois de l'année.

Nous venons de comprendre que nous avons de la ressource pour l'eau potable. Alors qu'est-ce que nous allons mettre en place ? Qu'est-ce que nous allons dire aux martiniquais ? Qu'est-ce que nous allons dire à nos élus à partir d'aujourd'hui ?

Il reste à travailler sur les besoins en eau de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie que l'on veut développer.

M. DE GRANDMAISON : Ce qui me frappe à ce stade, c'est que nous voyons que notre ressource est soumise à des pressions majeures, mais le message continue à dire que nous avons la réserve. Cela fait une dizaine d'années qu'un certain nombre d'acteurs parlent d'alternatives pour limiter la pression sur la ressource et malgré les coups de projecteur sur les difficultés, le sujet sur les eaux pluviales ne progresse pas.

Il y a quand même des choses curieuses aujourd'hui. Nous produisons une eau potable de bonne qualité, avec laquelle nous utilisons pour les toilettes et le lavage des voitures. C'est dommage d'utiliser cette eau potable qui est aussi bonne, alors que nous pourrions nous servir de l'eau pluviale.

Lorsqu'on va dans les séminaires sur le sujet de la planification des opérations, on nous explique que les enveloppes opérationnelles n'ont pas été consommées. Finalement au niveau opérationnel, qu'est-ce que nous avons prévu pour pouvoir limiter la pression sur la ressource ?

Mme TOUL : J'ai une question pour la DEAL. Nous avons vu dans l'exposé qui a été fait par le BRGM qu'il y a de vraies alternatives, plus particulièrement au niveau des eaux souterraines. Aujourd'hui, est-ce que la DEAL pourrait simplifier les choses au niveau des autorisations de manière à pouvoir avancer plus rapidement sur la question des forages ?

Mme CHEVASSUS : Je suis très à l'aise pour répondre notamment parce que quand on a rencontré Odysse le 18 mars en leur disant qu'il y avait un problème de sécheresse, ils n'ont pas pu répondre sur la situation de leurs forages. Au bout des échanges, on a mis en place ces forages en moins de trois semaines. Donc ce n'est pas correct de dire que l'administration bloque les demandes. À ma connaissance, on n'a pratiquement pas de requête.

Moi je pense qu'il ne faut pas poser cette question à la DEAL, mais aux EPCI. Dès lors qu'on a un dossier, on l'instruit. Je suis bien malheureuse d'avoir délivré des autorisations temporaires pour permettre des prélèvements au-delà des débits réservés, parce que la situation était telle qu'on ne pouvait pas laisser les habitants sans eau aussi longtemps.

Les débits réservés sur rivière Blanche ne le sont plus depuis bien longtemps.

Il faut effectivement encourager et diversifier la ressource puisqu'elle est là. Simplement on tire trop sur le superficiel dans des endroits où on sait pertinemment que pendant plusieurs mois dans l'année, il y a aura pas assez d'eau.

Par contre effectivement, pour ce qui est souterrain, ça passe. Donc je pense qu'il faut que les décideurs qui sont les communautés d'agglomération agissent. L'État a un rôle à jouer en matière de crise et de sécurité, parce que c'est son rôle régalien, mais ce n'est que cela. Après on autorise les prélèvements comme pour toute demande, avec un dossier. On peut aller vite quand c'est nécessaire.

M. GROS : Je voulais juste confirmer ce qu'a dit Mme CHEVASSUS. Effectivement sur les prélèvements d'eau souterraine on a quelques demandes pour les prélèvements agricoles. Mais sinon on n'a pas de demande de prélèvement d'eau potable et s'il y en avait ce serait instruit très rapidement, puisqu'aucune masse d'eau souterraine n'est en déficit quantitatif. Il n'y a donc pas de frein administratif au niveau de l'État.

Mme ADIN : L'Office de l'eau est d'accord sur le fait que la ressource n'est pas suffisamment utilisée. On a une étude monographique qui est en cours. Elle englobe des éléments techniques, mais également sociétaux, économiques et autres qui vont nous permettre d'avoir de la matière pour la réflexion et de pouvoir mettre sur la table des propositions concrètes sur le pluvial.

Mme ADIN : Le président LISE s'est positionné pour une entité unique. On ne sait pas laquelle juridiquement, car cela va être aux décideurs de trancher, non à l'Office de l'eau.

On propose à l'ODE à minima, que les décideurs travaillent pour mutualiser la ressource en période d'étiage notamment. Même si on ne le pourra pas tout le temps, cela peut se faire par le biais de convention. Maintenant que le président a un avis, on commence par la production et après ce sera la distribution. Cela appartient aux EPCI.

M. MITELO : La difficulté que l'on rencontre sur la ressource, c'est comment faire respecter les conventions. C'est pour cela qu'on pensait qu'il fallait franchir une étape sans aller jusqu'à toute la distribution et tout le service de l'eau.

Mme TOUL : En tout cas on a pris note de cette observation.

M. LISE : Tout à l'heure la directrice générale de l'ODE a dit que je suis pour la gestion unique. Le SDAGE a toujours donné cette direction et je considère en ce qui me concerne que c'est un objectif à long terme. Je suis pour qu'il y ait des étapes, car c'est le seul moyen d'avancer. Il faut savoir quelle idée on a sur le véhicule juridique à mettre en place. Il ne suffit pas qu'il y ait une unicité, il faut que l'organisme soit bien conçu.

Mme TOUL : Oui, président, mais aujourd'hui, le CEB ne peut donner que des recommandations. Dans les différentes propositions de l'ODE, je pense qu'en termes de financement il faudrait pouvoir interpeller la CTM sur l'accompagnement avec les fonds européens. Je pense que c'est très important parce qu'il y a plusieurs collectivités qui m'ont interpellée.

M. DE GRANDMAISON : Je voudrais dire sur le contrat de progrès d'Odyssi qu'il est en cours et que l'on a 31 M€ de travaux programmés et demandés. Le rendement de notre réseau est de 60%.

Le directeur d'Odyssi a très bien expliqué la difficulté que l'on a rencontrée sur la répartition qui avait été décidée en préfecture. Il y a des structures en Martinique sur lesquels on ne peut pas couper l'eau, comme l'aéroport et les hôpitaux.

La dernière chose que j'aurais aimé qu'on mette dans la proposition de l'ODE, c'est la fourniture d'eau non traitée pour certaines industries, notamment la SARA.

Ce sont des discussions que l'on doit avoir sur des thématiques bien précises. Je ne vois pas non plus dans les propositions de l'ODE, l'augmentation du nombre des captages, même s'il peut y avoir des difficultés.

Chaque fois que l'on demande une autorisation pour faire quelque chose, on se retrouve devant un tribunal. Il faut savoir si on est partenaire et si on travaille ensemble pour donner de l'eau à la Martinique.

Mme TOUL : Il y a des captages et forages qui ont été faits, mais qui étaient arrêtés. Je vois par exemple qu'il y a un problème d'électrification sur Bouliki, car il faut mettre un groupe électrogène. La question se pose sur l'absence de finalisation des travaux.

M. DE GRANDMAISON : C'est lorsque le feu prend qu'on regarde ce que l'on a fait, que l'on peut avoir de vraies discussions et que l'on va se comprendre. Les discussions sur l'entité unique et d'interconnexion des réseaux sont toujours au goût du jour. On ne sait pas sur quel statut, on ne sait pas si ça va créer des problèmes, mais si on veut faire baisser le prix de l'eau, il faudra bien passer par là.

Maintenant, je vais comme vous déborder sur un sujet. Donnez-nous le chiffre exact de la capacité de production de Vivé à plein régime aujourd'hui ? Quand on va me donner ce chiffre, je vais pouvoir dire effectivement qu'on a acheté toute l'eau ou pas.

Mme TOUL : On a les services de la collectivité qui était là pour la Manzo. Est ce qu'ils peuvent nous apporter des précisions sur Vivé ?

Mme VEILLEUR : La capacité nominale de l'usine est de 35 000 m³/j, soit 31 000 m³/j avec le lavage des filtres.

M. DE GRANDMAISON : Je vous demande des valeurs précises.

Mme TOUL : Quand on enlève les besoins de l'usine, que reste-t-il à disposition ?

Mme CHEVASSUS : On collecte des données quotidiennement depuis le 13 mars en MISEN. Pour le 2 juin à Vivé, il y a eu 25 000 m³ de livrés à la SME et 5 000 m³ pour Trinité-Robert. La SME a importé jusqu'à 27 000 m³/J .

M. DE GRANDMAISON : Donc nous sommes très clairs, nous savons aujourd'hui que nous avons une capacité de livraison de l'usine qui varie entre 27 000 et 30 000 m³/j. L'usine peut fournir un chiffre précis, maintenant, il faut savoir si cette ressource est achetée à cette hauteur tous les jours.

Concernant le transport de l'eau, il faut nous dire clairement qu'elle est la différence entre les canalisations de 200 et le tuyau de 800 pour l'eau transportée. J'ai constaté qu'il y a un jour où on a acheté 27 000 m³.

M. GRAND : Il faut savoir que le débit qui passe dans une canalisation donnée, dépend de la différence de hauteur qu'il y a entre le réservoir qui l'alimente et celui qui se remplit. Lorsque vous avez une différence de hauteur très importante, le débit va être important et on a pu monter jusqu'à 27 000 m³/j. C'est bien le maximum que l'on a pu faire passer et hier on n'a passé que 24 000 m³/j. Il y a aussi des équilibres hydrauliques qui dépendent aussi des réservoirs de Directoire.

Mon intérêt est de prendre le maximum et de donner de l'eau à tous les usagers, qu'ils soient au Lamentin ou dans le Sud. Si on avait des solutions, il y a longtemps qu'on les aurait mises en œuvre, puisqu'on est condamné à payer des indemnités chaque jour. Si on met une canalisation supplémentaire, ça laissera passer plus d'eau, mais cela ne fera pas 35 000 m³/j en permanence.

M. DE GRANDMAISON : Ce que Monsieur dit clairement, c'est que la pose du tuyau de 800 ne va pas régler tous ces problèmes.

M. GRAND : La pose du 800 va améliorer la situation, mais ne va pas permettre de régler tous les problèmes par rapport à la situation d'aujourd'hui.

Il faut le rappeler à ceux qui sont dans cette salle, la sécheresse qu'on a eue en mars, nous a amené à faire des réunions quotidiennes pour se répartir la ressource.

La situation est bien pire aujourd'hui puisqu'on recherchait au départ 6 000 m³/j et la quatrième canalisation a amélioré la situation. Depuis la ressource a été divisée par deux. Il faut aussi que l'on soit conscient que la situation continue de s'aggraver.

Aujourd'hui la canalisation de 800 mm ne suffirait pas. Il faut trouver d'autres solutions, comme la diversification de la ressource, des interconnexions. C'est pour cela qu'il faut aller plus loin et ne pas se focaliser sur cette canalisation de Séguineau. Quand il y a un petit manque, elle aurait pu faire l'affaire, mais dans la situation qui est la nôtre en Martinique aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Mme TOUL : Je pense que le changement climatique est pour quelque chose, mais si on veut améliorer la situation, il faut tout mettre en œuvre. En plus de la canalisation 800, il faut aller sur d'autres forages et sur les interconnexions, de manière à véritablement avoir les moyens de partager la ressource.

M. LISE : La capacité nominale de l'usine quand elle a été construite était de 42 000 m³/j. Maintenant cela suppose certainement un certain nombre de conditions techniques. La capacité nominale de 35 000 m³/j impose que l'usine soit entretenue comme il faut et je ne suis pas certain ce soit le cas.

Si on décide que c'est un élément stratégique et je pense que c'en est un, parce que c'est la seule usine qui va tenir en cas de séisme important, il faut peut-être décider d'une politique particulière.

M. PAVIOT : Je suis satisfait de voir que nous avons de la ressource disponible. C'est une grande chance, par rapport à beaucoup de pays qui doivent désaliniser l'eau de mer. La SARA est en train de s'organiser pour être autonome à ce niveau.

Ce que je retiens surtout, c'est qu'il y a une nécessité de sanctuariser la ressource et de la gérer de façon stratégique. Et je crois qu'il y a une prise de conscience à avoir par rapport à cela pour éviter que demain nous soyons tributaires d'une privatisation éventuelle de la ressource. Je crois qu'il faut dès maintenant mettre en place les garde-fous et s'organiser pour satisfaire tout le monde.

Mme TOUL : S'agissant des forages, je pense qu'il faudra mentionner cette possibilité dans le nouveau SDAGE.

Mme ADIN : J'aimerais intervenir non pas pour casser l'ambiance, mais à l'ODE on alerte sur la diversification. Oui, bien sûr il faut les mettre dans le SDAGE, mais une fois que l'on a puisé, il faut transférer l'eau.

Il faut aussi entendre les problématiques soulevées par les vrais techniciens. On est assez réactif à l'ODE, parce que l'on pose les bonnes questions. Comment amène-t-on l'eau ? Qui va payer les adductions pour transporter et distribuer ?

Tout le monde admet que le prix de l'eau est déjà cher. En Martinique la règle « L'eau paie l'eau » s'applique. Quand on fait des investissements, qu'on amène l'eau, quand on fait des adductions, quand on met en place des pompages, il faut amortir les investissements. Je suis à l'aise pour dire cela, car l'ODE n'est pas un opérateur.

Il y a tous ces éléments économiques et sociétaux à mettre en face du constat de la disponibilité de l'eau.

Mme TOUL : S'agissant des forages, il y a un minimum de travail à faire puisque certains d'entre eux sur lesquels on avait avancé n'ont pas été entretenus. Il ne faut pas pour autant abandonner cette possibilité. On a une vision pour que progressivement on développe cette technique et ce n'est pas parce qu'on aura un certain nombre de difficultés qu'il faut fermer la porte à cette alternative.

M. VIDECOQ : Trouver de l'eau souterraine est une chose, en trouver à proximité d'un réseau et de besoin est un autre sujet.

On y arrive en travaillant avec la CACEM, Odyssi ou la SME. Il y a des secteurs clés où il y a les infrastructures en termes de réseaux hydrauliques et électriques et où il faut se poser la question de la présence de l'eau souterraine.

Quand on voit qu'il manque 10 à 20 000 m³/j, c'est quelque chose qui est atteignable. À Bouliki, sur 2 forages de reconnaissance on est à 2 300 m³/j.

La ressource souterraine est aussi utilisable pour l'agriculture, car on n'a pas forcément besoin d'un réseau existant, mais il y a des limites, parce que le prix d'un forage peut atteindre les 50 000 €. Il faut donc que les agriculteurs se structurent et soient accompagnés.

M. CÉSAR : Comme on a déjà des problèmes avec un quinquennal sec, est-ce qu'il serait possible de réduire la période prise en compte dans l'étude ?

Mme TAILAME : Effectivement on peut regarder à l'échelle que l'on souhaite, sachant que pour le modèle on a des informations journalières de pluviométrie depuis 1991. On est juste limité, parce qu'on n'a les données de prélèvements en eau de surface pour de l'alimentation en eau potable que depuis 2008. Ce que j'ai présenté est un exemple de rendu, mais en fonction de la demande, on peut l'ajuster et lui faire ressortir les chiffres qu'on souhaite.

Le quinquennal sec est la notion qui parle de façon plus générale à tout le monde.

Mme TOULON : Il ne faut pas négliger les économies d'eau qu'on peut faire grâce au pluvial, parce aujourd'hui on nettoie les voiries avec de l'eau potable.

Mme TOUL : Je pense que l'ODE a déjà répondu sur cette problématique d'eau pluviale. Je propose, puisqu'il est déjà assez tard d'avancer.

M. MONTEZUME : Je ne veux pas sortir de là en croyant que j'ai résolu les problèmes que les martiniquais ont actuellement parce que j'ai fait quelques propositions.

Je crois que nous n'aurons pas la capacité financière de réaliser ces grands travaux qui viennent du retard que nous avons accumulé depuis des années. C'est un retard qui est structurel, alors je crois qu'il faut revenir aux fondamentaux.

Dans l'interview que Césaire donne à Verges quand il parle des réparations, il dit que l'État français doit nous aider par rapport à la situation dans laquelle nous sommes et où il nous a mis. Donc je crois qu'il faut qu'on ait un jour à la Martinique cette réflexion pour savoir comment nous allons rattraper ces retards importants.

Mme TOUL : Je suis entièrement d'accord avec toi sur cette volonté de réparation et pour savoir comment la traduire. Il y a ce que l'on appelle la solidarité entre bassins et il faut qu'on puisse la voir.

Donc là aussi, il faut aussi que nous interpellions l'État pour savoir comment nous sommes pris en compte et accompagnés de la même manière que les autres territoires.

Maintenant, il faut aussi qu'on ne puisse pas nous rétorquer, comme on me l'a fait, que les sommes ne sont pas consommées. Il faut que l'on soit cohérent avec nous-mêmes et il faut d'abord mettre de l'ordre chez nous, savoir ce que l'on veut, avant d'aller vers l'État.

M. DE GRANDMAISON : Présidente, cela peut être une aide à la production pour enlever la chlordécone. Donc aujourd'hui l'usine de Vivé peut avoir un accompagnement de l'État pour dépolluer l'eau puisqu'elle est plus chère et cette subvention d'accompagnement va permettre de baisser le prix pour le consommateur à l'arrivée.

Mme TOUL : Il faudrait qu'on revienne sur cette proposition plus en détail lors d'un prochain CEB. Je pense que nous avons fait le point sur les propositions à mettre en place pour mieux gérer les épisodes de carême. Le sujet de la Manzo me tient à cœur et les personnes qui peuvent nous porter des réponses, notamment la chambre d'agriculture, sont là.

5- Situation du barrage de la Manzo

M. Ronny ROSILETTE de la CTM fait sa présentation sur la Manzo.

M. PAVIOT : C'est sûr que la présentation a le mérite d'être très claire, la capacité du barrage par rapport à la situation qu'on vit aujourd'hui est insuffisante.

Vu les restrictions qu'ont subi les agriculteurs en début d'année jusqu'à aujourd'hui, il y a des conséquences très graves sur la production. Il y en a beaucoup qui produisent à minima et qui perdent de l'argent. C'est vraiment une catastrophe importante, surtout en banane et en cultures maraîchères.

Pour les cultures maraîchères, il faut de l'eau aux périodes fraîches, en fin d'après-midi ou en début de matinée. Quand vous mettez à disposition l'eau de 9h à 11h ou de 11h à 15h, on est obligé d'arroser aux heures chaudes, ce qui provoque par exemple des développements de champignons sur les cultures de concombres.

Je pense que la mesure à prendre aujourd'hui dans l'urgence serait d'amener un peu d'eau dans le barrage et je ne vois pas trop comment on peut faire par rapport à l'étiage. À plus long terme, il faut

soit en augmenter la capacité, soit prévoir d'autres moyens puisqu'on voit bien que le climat est en cause.

Mme TOUL : Mon observation, c'est qu'on aura beau faire plusieurs retenues, s'il ne pleut pas ce sera quand même problématique. Moi je m'interroge encore sur ce qu'il faudrait faire pour diversifier la ressource. Il ne faut peut-être pas des retenues, mais aller vers des forages aussi. J'ai vu qu'il y avait des propositions de retenues colinéaires. Il faut aussi qu'on réfléchisse pour tous les territoires en termes stratégiques.

Par contre je voudrais savoir pourquoi vous avez levé les restrictions. Est-ce qu'il n'aurait pas été plus opportun dès l'annonce du carême de les maintenir ?

M. ROSILETTE : Les décisions se prennent en concertation avec les abonnés et lorsqu'ils ont commencé à ressentir les problèmes de la sécheresse dès les mois de février, ils ont demandé qu'on puisse lever ces restrictions pour pouvoir bénéficier pleinement de la ressource. À cette époque le barrage se remplissait, mais il donnait aussi de l'eau en même temps. Il y avait donc une certaine pression au niveau du barrage.

C'est une question qu'il faut se poser pour les années à venir, pour ne pas avoir lors des prochains carêmes à lever les restrictions, mais avoir des mesures entre les deux pour pouvoir préserver la ressource.

M. MONTEZUME : À l'ODE nous aidons les agriculteurs par exemple dans les économies d'eau. Est-ce que par exemple sur les cinq dernières années vous avez fait ce travail qui aurait été utile pour le barrage de la Manzo ?

M. ROSILETTE : Il y a une réalité qui est claire à l'heure actuelle au niveau des abonnées du PISE, la majeure partie ne ferme pas leur vanne. Donc quand la distribution s'arrête l'eau s'écoule continuellement, ce qui vide le réseau de distribution. Il y a un gros travail de pédagogie à faire et on le rappelle sans cesse.

Ensuite, certains agriculteurs ont fait des travaux notamment au niveau de la banane. Ils ont mis en place des stratégies d'aspersion de façon à diminuer l'utilisation de l'eau en terme volumique.

M. MONTEZUME : Est-ce que les petits agriculteurs ont une politique d'économie d'eau ?

M. ROSILETTE : À l'heure actuelle non.

M. DE GRANDMAISON : Pour que le petit agriculteur fasse des économies d'eau, il faut lui donner une subvention pour faire l'installation, c'est une première chose.

Je voudrais en outre savoir si les pompes fonctionnent à plein régime pour remplir le barrage dès que c'est possible, parce qu'en réalité cette année la difficulté a été le remplissage. Est-ce que pendant la période de remplissage les pompes étaient en bon état et pompaient au maximum ?

Je ne vais pas vous dire comment vous devez gérer la retenue. Si vous avez jugé qu'il fallait lever les restrictions, cela vous regarde.

Pourquoi aujourd'hui n'arrose-t-on pas le soir, car il y a moins d'évaporation à ce moment-là ? Quelles sont les dispositions qui ont été mises en place pour avoir des vannes automatiques fermables à distance ? Pourquoi ne demande-t-on pas aux grands propriétaires terriens qui sont près du barrage d'ouvrir l'eau en dernier pour permettre à celle-ci d'arriver au bout du réseau ?

Il faut que la collectivité continue à moderniser l'outil, car à chaque fois que l'on en a un, on ne le met pas à niveau. Il y a des mesures à mettre en place pour pouvoir gérer convenablement le barrage.

M. ROSILETTE : la difficulté que l'on a rencontré cette année avec les conditions météorologiques, ce n'est la faute à personne. Mais si les pompes fonctionnaient correctement, c'est qu'il n'y avait pas assez d'eau et on a commencé l'année avec une retenue trop basse.

M. DEAU : Pour m'être occupé de la Manzo pendant des années, je sais qu'à l'origine le dispositif n'a pas été conçu pour une telle proportion de bananeraies. Donc même si vous avez le barrage plein et cela a été le cas plusieurs années, la consommation des bananeraies qui est très élevée par rapport au projet initial, ne permettra pas d'avoir suffisamment d'eau.

On a augmenté de 1 Mm³ la capacité de la Manzo pour essayer de répondre au mieux à la demande, mais cela ne suffit pas, même avec un barrage plein. Il faudrait compléter par d'autres ressources et à l'époque le Conseil général avait mené des études pour éventuellement construire de nouveaux barrages.

Effectivement, M. ROSILETTE le dit, il y a des agriculteurs qui respectent les règles et d'autres non. L'irrigation la nuit a fait l'objet de discussions. Il y a eu des mesures de prise comme l'irrigation sous frondaison, alors qu'avant il y avait de grands canons aériens qui consommaient beaucoup d'eau. Pour le lavage des bananes, il y a eu le recyclage de l'eau. Tout cela a été mis en place, mais la ressource ne sera pas suffisante tant qu'on aura 65% de bananeraies sur le Sud, sauf à rechercher autre chose.

M. DE GRANDMAISON : Il y a eu une étude sur les retenues collinaires. Elle est là et elle dit très clairement que la seule chose qui manque, c'est la possibilité d'intervenir sur les terrains privés de façon à remettre en état les 450 mares de bonne qualité sur les 1000 répertoriées.

Mme TOUL : L'ODE a travaillé puis apporté une subvention à ce sujet. Un travail est toujours en cours à l'ODE.

Mme VEILLEUR : Je voulais dire qu'on ne peut pas parler du carême 2020 sans évoquer celui de 2019 parce que celui-ci était aussi très sévère. On a connu un hivernage qui n'était pas très pluvieux, donc aujourd'hui on se retrouve dans une situation d'autant plus difficile qu'on est parti d'un barrage qui était rempli à un peu plus de la moitié contrairement aux autres années.

Mme TOUL : Est-ce que les pompes fonctionnent convenablement ?

Mme VEILLEUR : C'est toujours la même chose, on cherche la petite bête. Effectivement il y a eu un incendie sur la station de pompage de la Lézarde, ce qui fait qu'on ne pouvait pas alimenter gravitairement les agriculteurs. Le barrage prend le relais quand la demande en eau est très forte.

L'arrêté sécheresse a été levé en juillet et la station de pompage a été remise en service en août. On a eu un petit mois où on n'a pas pu acheminer l'eau dans le barrage. Je pense qu'on se serait retrouvé quasiment dans la même situation.

M. DE GRANDMAISON : Je ne cherche pas la petite bête et je ne permets pas qu'on dise cela. Je suis en train d'identifier un point très important qui était un mois sans pompage.

Mme TOUL : Je voulais préciser que l'expression chercher la petite bête également me dérangeait parce qu'en tant qu'élu je pense que j'ai le droit de comprendre. Je ne suis pas là pour pouvoir systématiquement critiquer. Je cherche aussi qu'elles sont les solutions qui peuvent être apportées de façon à faire en sorte que les choses aillent au mieux.

En plus en tant qu'élue de la collectivité, j'aurais aimé, mais ce n'est pas vous qui décidez, que l'on puisse un peu plus nous interpellier sur cette problématique, de façon à ce que nous soyons en mesure de donner notre avis.

Je souhaite avoir le plus d'information possible pour voir comment on peut apporter des solutions et c'est pour cela que j'ai posé ma question. Maintenant une fois que nous avons toutes ces informations, qu'est-ce que nous pouvons faire ? Quelle stratégie pouvons-nous mettre en place pour accompagner au mieux les agriculteurs ?

Mme VEILLEUR : Je m'excuse. C'est à cause du contexte. Depuis ce matin, on n'arrête pas de nous critiquer sur des défauts sur l'usine, sur un problème de maintenance, sur un manque d'entretien.

Quelle que soit l'usine, il y a de la maintenance préventive, curative et on n'est pas à l'abri d'une panne. Mais on ne peut pas dire qu'on ne fait pas ce qu'il faut.

Mme TOUL : Je peux comprendre, mais les observations que nous pouvons faire ne vont en rien vers les techniciens et les administratifs. Vous avez des directives, là-dessus. Ce n'est pas du tout pour remettre en cause votre travail que j'ai sollicité votre intervention, mais bien pour nous apporter un éclairage, pour nous apporter des éléments de compréhension.

M. PAVIOT : C'est un dossier qui arrive en fin de réunion et tout le monde est plus ou moins énervé. Je crois que ce qui serait bien, c'est qu'on arrive à consacrer une séance de travail spécifique au problème d'irrigation, de sécheresse en lien avec l'agriculture et qu'on puisse envisager les solutions sereinement. Il y a plein de projets qui ont existé, qui méritent peut-être d'être dépoussiérés ou remis au goût du jour, comme le barrage de Crève-Cœur.

Mme TOUL : Ce que je propose c'est qu'on puisse arriver à gérer cette difficulté. Par exemple, lorsque les gens ne ferment pas les robinets, il faut qu'à un moment on puisse avoir ce contrôle pour qu'on ne puisse pas perdre de l'eau. Il faut encourager ce qui aujourd'hui va dans le sens des économies d'eau.

Il y a aussi des subventions qui existent au niveau de l'Office de l'eau, pour répondre à ta question. Je crois que tous les agriculteurs connaissent l'ODE ou alors il faudrait intensifier la communication à leur niveau pour leur porter cette information.

Maintenant je proposerais également qu'on puisse travailler sous forme de séminaire là-dessus de façon à apporter une réponse parce qu'il faut qu'à un moment on avance et qu'on porte des réponses aux gens. Donc avant la fin de l'année, il faudrait qu'on mette en place cette réunion pour pouvoir apporter des réponses pour que l'année prochaine nos agriculteurs ne se retrouvent pas dans la même situation.

L'année dernière il y avait déjà des difficultés et on n'en parle même pas. On parle des plantes, mais pas de l'élevage qui est dans une situation terrible.

Il faut qu'on avance et donc je propose qu'on revienne ici avant la fin de l'année et que l'on puisse faire un séminaire là-dessus. Il faut qu'on puisse travailler au préalable avec la DAAF, la Chambre d'agriculture et que l'on interroge la collectivité sur le schéma d'irrigation et le PISE.

Je vous remercie pour votre participation à toutes et à tous et puis je redis encore une fois, notamment pour les administratifs, que même s'il y avait de la tension pour tout le monde qu'il ne s'agissait pas aujourd'hui de remettre en cause le travail des agents. Je sais que vous tous, qu'il s'agisse des agents de l'ODE, de la DEAL ou de la CTM vous travaillez tout à fait consciencieusement.

Madame TOUL lève la séance à 14h15.

Schoelcher, le 15 SEP. 2020

La Présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité


Marie-France TOUL

18 FEB 1950